

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°60 - décembre 2016

Association loi de 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, membre de la conférence des OING et OSC de La Francophonie

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

Le SOMMAIRE est en page 3

Le sommet de la Francophonie à Madagascar et la France¹

Aspects institutionnels, géopolitiques et diplomatiques

Le XVI^e sommet des chefs d'État et de gouvernement des « pays ayant le français en partage » s'est tenu les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo. Depuis le premier sommet, organisé en 1986 à Versailles/Paris par M. Mitterrand avec une vingtaine de partenaires, l'OIF créée en 1997 à Hanoï s'est agrandie. Madagascar a accueilli de nombreuses délégations et 4 nouveaux membres : 2 observateurs – Argentine et Corée du Sud – et 2 gouvernements participants – Ontario et Nouvelle-Calédonie.

Mais une vingtaine seulement des nombreuses et fortes délégations étaient conduites par un chef d'État ou de gouvernement. Alors qu'au XV^e sommet, en 2014 à Dakar, les chefs d'État africains étaient deux fois plus nombreux. À Tana manquaient : Joseph Kabila (RDC), Ibrahim Boubakar Keita (Mali), Paul Biya (Cameroun), Alpha Condé (Guinée), Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville), Faure Eyadema (Togo), Théodore Obiang Nguema (Guinée équatoriale), Patrice Talon (Bénin), Alassane Ouattara (RCI – Côte d'Ivoire)... La délégation marocaine était importante (400 personnes), mais le roi Mohamed VI, pourtant présent dans la Grande Île les jours précédents, n'a pas participé en personne au sommet.

Pour la plupart des absents, l'élection à Dakar de Michaëlle Jean, non africaine, perçue comme l'ancienne gouverneure générale du Canada, et non comme originaire du « Sud » malgré ses origines haïtiennes, et bénéficiant au moins de la complaisance du président Hollande, reste une potion amère à avaler, alors que les Africains n'avaient pu s'entendre sur l'un des leurs, comme le veut une tradition non écrite...



Photo de famille officielle du XVI^{ème} Sommet de la Francophonie

¹ Nous en traitons en deux temps. Dans ce numéro 60 : aspects institutionnels et géopolitiques. Dans le numéro 61 : décisions et retombées politiques, sociétales ; éducation-formation ; enseignement du français ; coopération culturelle et technique ; « Stratégie de croissance partagée » et (co-)développement économique « durable » ; réseau francophone numérique (RFN).

Ce sommet de Tana montre que la forte position de la France dans la communauté organisée des pays francophones n'est plus ce qu'elle fut. La France ne représente d'ailleurs plus que le quart des 274 millions du total des francophones, dont le nombre est appelé à croître jusqu'à plus que doubler d'ici à 2050, à la condition (indispensable !) que les partenaires africains continuent à l'avoir comme langue officielle, véhiculaire, principale de l'enseignement, vecteur des principaux médias, langue seconde d'usage d'une partie substantielle de leur population, ou combinaison d'une partie de ces fonctions. Or, face aux pressions des « amis anglo-saxons » et de leurs collabos à l'intérieur, cette conscience et la volonté d'agir faiblissent. En France, après MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand, les gouvernements ont relâché leur intérêt, diminué les crédits, y compris bilatéraux pour l'action culturelle extérieure, la coopération et l'OIF. À Tana, le président français s'est montré souvent absorbé par ses difficultés intérieures, et, pour la première fois, n'a pas assisté à la conférence de clôture du sommet. Les médias français, de leur côté, n'ont assuré qu'une couverture discrète, et parfois peu constructive, de l'événement.

Le Canada a, du reste, profité de la baisse de pression française, sur les plans tant de l'aide canadienne – multi et bilatérale – que de la visibilité médiatique. Son Premier ministre Justin Trudeau, qualifié de « star du sommet » a saisi cette tribune pour développer toutes ses positions « sociétales », du reste peu goûtées par plusieurs responsables africains présents.

L'admission en Francophonie institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie comme membre associé alors qu'elle est territoire d'outre-mer de la RF peut étonner. C'est un alignement sur la Belgique et le Canada, pays fédéraux membres de l'OIF, qui y ont des entités fédérées – donc non indépendantes – mais qui ont des gouvernements, à compétence limitée, et que leurs chefs ont représentés à Tana. Le royaume de Belgique a la Wallonie, et le Canada a le Nouveau-Brunswick, l'Ontario admis à ce sommet, et le Québec². La France n'est pas fédérale, mais a soutenu l'admission de la Nouvelle-Calédonie qu'elle avait dotée d'un gouvernement propre, aux compétences limitées mais lui permettant de s'inscrire mieux dans son environnement économique très éloigné de la métropole, et d'y faire rayonner la France et le français.

Au total, les dirigeants de la France et des pays francophones développés du Nord doivent prendre une pleine conscience de cette montée légitime du Sud, belle chance pour la Francophonie dans son ensemble et son potentiel de développement. Un potentiel, un atout de premier ordre aussi pour la France, à condition que ses prochains gouvernements, ses entreprises, ses médias, veuillent bien, sans arrogance ni désinvolture, y prendre, à côté d'actives ONG, toute la place qui les attend, et y affirmer à la fois une pleine solidarité Nord-Sud et Ouest-Est, et leurs légitimes intérêts³.

Albert Salon

² Le Québec y avait été admis dès 1986 avec l'aide de la France et des Africains, dans une optique plutôt séparatiste, contre le gré d'Ottawa, qui avait bloqué l'admission durant plus de 16 ans, et a fait depuis lors entrer deux autres provinces « sûres », dans une banalisation du Québec qui, aujourd'hui, semble s'en accommoder.

³ En liaison, très possible, avec la valorisation de ses départements et territoires d'outre-mer, voisins d'États francophones, et de son immense domaine maritime de 11,7 millions de km², le 2^e du monde, juste derrière celui des États-Unis.

SOMMAIRE

<p>ÉDITORIAL</p> <p>Le sommet de la Francophonie à Madagascar et la France (A. Salon)</p> <p>VIE DE L'ASSOCIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée générale le 28 janvier 2017 - Campagne des communes pour la langue française : où en sommes-nous ? - Campagne pour l'amendement « droit au français » (loi Égalité et citoyenneté) - Campagne « Brexit » = exit la langue anglaise dans les institutions de l'Union européenne - Envoi de lettres aux candidats à la présidence de la République pour leur demander de prendre position sur le français et la Francophonie - Action d'ALF au sommet de la Francophonie des 26 et 27 novembre à Madagascar <p>FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fonctionnaires doivent employer la langue française dans le cadre de leur travail (Fdesouche India) - Management, culture générale et plurilinguisme (Y. Montenay) - La Frenchia (D. Turcotte) - Soumission (L. Cossé) 	<p>1</p> <p>1</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>5</p> <p>5</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>11</p> <p>14</p>	<p>DOSSIER</p> <p>Langue française – Réformer l'orthographe ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de vue critiques sur la réforme 16 <ul style="list-style-type: none"> o Ce qu'en pensait Jacques Bainville 16 o Notre orthographe sacrifiée : lettre aux académiciens (G. Robin) 17 o Un point de vue favorable aux rectifications orthographiques (H. Joly) 18 - Les langues régionales de France (G. Raviton) 23 <p>BRÈVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Académie de médecine s'engage pour l'usage du français en matières médicale et scientifique 25 - Le français, cette langue qui voyage (Émilie) 25 - La presse suisse francophone menacée (J.-N. Cuénod) 27 <p>COURRIER DES LECTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ainsi écrit Amazon (F. Gandon) 28 - AECG plutôt que CETA ! 28 <p>PARUTIONS SIGNALÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux années de chroniques sur la langue française (A. Danloux-Dumesnils) 29 - Francophonie : de Hanoï à Dakar, le pacte brisé (A. Salon) 30 - Adieu l'Argent-roi ! Place aux héros européens ! (C. Distinguin) 31 - Le Québec en images (A. Ripaux) 32 	<p>16</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>23</p> <p>25</p> <p>25</p> <p>25</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>28</p> <p>29</p> <p>29</p> <p>30</p> <p>31</p> <p>32</p>
---	---	---	--

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr</p> <p>Courriel : avenirlf@laposte.net</p>
<p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Nicolas Terver, Albert Salon</p>	<p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p>
<p>Secrétaire de rédaction : Arnaud Danloux-Dumesnils Photographies : DR.</p>	<p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>
<p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51</p>	

VIE DE L'ASSOCIATION

L'assemblée générale 2016 d'Avenir de la langue française se tiendra

**Le samedi 28 janvier 2017 de 14 heures à 18 heures
au lycée Henri-IV, 223, rue Clovis, 75005 Paris
(autobus n° 89 et 84 ; métro Maubert-Mutualité ; RER Luxembourg)**

La présence de tous les adhérents est vivement encouragée

ENEZ NOMBREUX !

**PENSEZ À VOUS METTRE À JOUR DE VOTRE COTISATION
(seuls les adhérents à jour ont la possibilité de voter)**

**Campagne des communes pour la langue française :
où en sommes-nous ?**

Avenir de la langue française (ALF) et le *Forum pour la France (FPF)*, soutenus par 30 associations françaises, appellent les maires de France à se joindre à leur grande campagne nationale « **Communes de France pour la langue française** », pour lutter contre l'offensive mondiale que la langue française subit.

Le peuple refuse le « *globish-pour-tous* » que des élites et dirigeants veulent imposer à la place du français. Le référendum restant interdit de fait, les associations veulent faire remonter la *vox populi* par les communes, et présenter au printemps 2017 un ensemble de plusieurs centaines de votes de municipalités représentatif de notre diversité géographique, politique et culturelle.

La campagne a déjà recueilli les votes de 157 communes en France, dont les emblématiques Béziers, Brantôme, Brienne, Cambrai, Chablis, Cognac, Douai, Évian, Lunéville, Maisons-Laffitte, Montfermeil, Menton et sa communauté d'agglomérations, Mortagne-au-Perche, Oloron-Sainte-Marie, Pompadour, Provins, Rueil-Malmaison, Saumur, Sens et sa communauté d'agglomérations, Verdun, Versailles, Vézelay, Villers-Cotterêts ; Bouloupari, Dumbéa le Mont-Dore et Païta en Nouvelle-Calédonie ; Nuku-Hiva en Polynésie... Et hors de France : une en Italie (Pignerol), quatre en Wallonie et vingt-trois au Québec...

À chacun son maire à convaincre ! Le manifeste, son mode d'exploitation et la liste des votes déjà obtenus sont disponibles à *Avenir de la langue française*, 34 bis, rue de Picpus, 75012, 01 43 40 16 51, courriel avenirlf@laposte.net

Tous nos lecteurs sont invités à intensifier et accélérer leurs démarches – et celles de leurs amis mieux placés qu'eux – auprès de leur maire, puisque se rapproche rapidement l'échéance des élections nationales du printemps 2017, en vue desquelles nous voulons justement, avec ces votes de communes, présenter l'équivalent d'un référendum d'initiative populaire sur le maintien du français en France !

**Lancement de la campagne pour l'amendement
« droit au français » à l'article 35 du projet de loi
« Égalité et citoyenneté » en discussion au parlement**



**Loi Egalité
et Citoyenneté**

Deux parlementaires sollicités par ALF avaient accepté de porter un amendement au projet de loi, sur la base d'une esquisse rédigée par ALF avec l'aide de juristes spécialistes de droit public et constitutionnel. Le port de l'amendement avait été confirmé lors d'une réunion du 12 mai au Sénat, avec des députés et sénateurs (Mme M. André, MM. Legendre et Lemoyne), avec la participation de Jacques Toubon, défenseur des Droits. À ce jour, l'amendement n'a pas encore été intégré par les commissions parlementaires. (Voir bulletin d'ALF numéro 59, pages 7 et 8.)

**Lancement de la campagne
« Brexit » = exit de la langue anglaise dans les institutions de
l'Union européenne**



Dès le lendemain du vote britannique du 23 juin 2016 sur la sortie de l'UE, plusieurs de nos associations en synergie se sont mises ensemble, à l'initiative de COURRIEL, pour adresser à divers responsables et aux médias ce message, publié dans notre bulletin n° 59. À ce jour, deux candidats directs à la présidence de la République ont accepté d'enfourcher ce cheval de bataille.

**Envoi de lettres aux candidats à la présidence de la République
pour leur demander de prendre position
sur le français et la Francophonie**



Un envoi de lettres aux candidats à la présidence de la République a été réalisé en deux vagues : la première, en août 2016 : sur nos trois campagnes ci-dessus ; puis en novembre sur l'ensemble des propositions de politique du français et de la Francophonie. Nous publierons dans un prochain bulletin les prises de position recueillies.

Action d'ALF au sommet de la Francophonie des 26 et 27 novembre à Madagascar

L'AFAL (Association francophone d'amitié et de liaison), dont ALF est membre, présente à chaque sommet de la Francophonie des motions destinées à être soumises aux chefs d'État de la Francophonie lors de leur rencontre biennale. Cette année, au 16^e sommet à Antananarivo, ALF a transmis par l'AFAL trois motions.

1) Brexit et langues officielles de l'UE

Considérant que les langues officielles de l'Union européenne (UE) sont celles que les États membres ont attestées officielles chez eux lors de leur adhésion ;

Considérant que la langue anglaise est une des langues officielles de l'UE et de la plupart des organes de celle-ci, ce, depuis l'adhésion du Royaume-Uni en 1973 ;

Considérant que divers grands efforts convergents ont donné depuis lors à l'anglais une position de fait de langue principale, tendant à être unique, en imposant aux administrations nationales continentales de traiter en anglais les textes et documents officiels de l'UE émis dans cette langue, le plus souvent sans traduction, et de répondre à Bruxelles dans cette même langue ;

Considérant que la France et d'autres pays membres souhaitent un rééquilibrage des langues au sein de l'UE ;

Considérant que la communauté des pays ayant le français en partage est directement concernée par cette minoration de l'influence du français sur le plan mondial ;

Considérant que le peuple anglais a voté, lors du référendum du 23 juin 2016, la sortie de l'UE par le Royaume-Uni ;

Considérant que, en vertu de cette importante décision, l'anglais perd le seul pays membre de l'Union porteur de sa fonction officielle dans l'UE ;

Notre association appuie avec force la revendication des pays et sociétés civiles francophones au sein de l'UE – convergeant avec celle de pays européens allophones – de ne plus admettre l'officialité de l'anglais dans l'ensemble des instances de l'Union ainsi amputée. Ce qui entraîne que tous textes et documents officiels devront être rédigés et traités dans d'autres langues communautaires, dès que la sortie (« Brexit ») sera devenue effective.

2) Académie francophone

Les associations amies suggèrent au sommet de la Francophonie de poser au moins le principe de la création d'une « Académie de la Francophonie » chargée de la recension, de la diffusion et de l'harmonisation éventuelle (simplement des structures grammaticales de base ?) des normes de la langue française, diverses selon les pays, pour illustrer la richesse de notre bien commun, et contribuer à sa défense et à son expansion sur le plan mondial...

Cette académie nouvelle pourrait être fondée sous l'égide d'académies existantes (française, royale de Belgique, etc.) et étendre ce socle en encourageant la création de « filiales » là où elles pourraient être utiles.

3) « Littératures francophones »

Considérant la nécessité de faire cesser la distinction courante entre « littérature française » et « littérature francophone », comme si la première n'était pas « francophone », et comme si l'adjectif « francophone » signifiait « nécessairement inférieure à toute la littérature française »,

Les chefs d'État et de gouvernement recommandent de rassembler désormais les formules trop souvent opposées : « littérature française » et « littérature francophone » sous l'expression commune : « littérature francophone », à décliner selon les cas en : « littérature francophone de France », « littérature francophone de Madagascar, du Gabon, de Tunisie, du Québec, du Canada... »

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Les fonctionnaires doivent employer la langue française dans le cadre de leur travail

Le ministère de la Fonction publique a envoyé une circulaire (du 1^{er}/10/2016, voir l'internet) pour rappeler aux fonctionnaires qu'ils doivent employer le français, et non une autre langue, dans le cadre de leur travail...

Alexandre Wolff (pour l'OIF) souligne que depuis 2015, seuls 5 % des documents produits à la Commission européenne sont d'abord écrits dans la langue de Molière, contre 16,5 % il y a dix ans et 40 % en 1997. La part du français dans la rédaction des textes originaux a drastiquement chuté au profit de l'anglais, langue d'origine de 81 % des documents de l'UE en 2014.



TRAVAILLER
EN FRANÇAIS
C'EST UN DROIT

La langue française est-elle malmenée au sein de l'État ? Il semble que cette crainte a motivé l'envoi début octobre d'une circulaire sur « l'emploi de la langue française dans la fonction publique ». Le texte, adressé par le ministère de la Fonction publique aux ministres, aux préfets de Région et de département et aux directeurs généraux des agences régionales de santé, rappelle que les agents de la fonction publique ont l'obligation de privilégier le français dans leur travail. Le combat, qui peut prêter à sourire, est pris très au sérieux par les défenseurs de la francophonie.

Dans un contexte où les anglicismes parsèment fréquemment nos échanges, en particulier dans le monde du travail, la circulaire souligne que les agents de la fonction publique, au nombre de plus de 5 millions, « ont un devoir d'exemplarité ». Et de détailler les situations dans lesquelles ils doivent veiller au respect de l'emploi de la langue française : « dans le cadre de leur travail, des relations avec les différents interlocuteurs français ou étrangers, de la production de rapports, des outils de communication et d'information, [...] des relations avec les usagers ». La langue française serait-elle à ce point menacée au sein de la fonction publique ? « Les anglicismes sont omniprésents dans le monde du travail, et la fonction publique n'est pas épargnée. Ni les cabinets ministériels, ni les ministres eux-mêmes », déplore, auprès de 20 Minutes, Annick Girardin, ministre de la Fonction publique.

Management, culture générale et plurilinguisme

La culture générale est indispensable au management, informellement dans les PME « manuelles », et formellement dans les PME « intellectuelles » ou les grandes entreprises, à la suite d'une formation scolaire et universitaire, ou exceptionnellement par une carrière formatrice. Elle est grandement favorisée par le plurilinguisme, et réciproquement elle facilite ce dernier.

La culture générale dans ce contexte



La culture générale ne se définit pas, elle se constate. S'agissant du management et de la mondialisation, il faut évoquer un préjugé : les patrons voudraient des employés « immédiatement utilisables », donc spécialisés, plutôt que cultivés. Certes, beaucoup de demandeurs d'emploi se voient rejetés lorsque la culture dont ils se targuent est éloignée du monde de l'entreprise en général et de l'emploi postulé en particulier, ce phénomène étant accentué par l'état actuel du marché du travail qui laisse souvent un large choix à l'employeur. C'est évidemment plus vrai à la base de l'entreprise qu'au sommet, mais beaucoup d'enseignants ne font pas la distinction et restent persuadés qu'à tous les niveaux les employeurs préfèrent des « incultes passifs ».

Cela reflète surtout leur méconnaissance de l'entreprise et le mépris de beaucoup d'entre eux pour les formations professionnelles. Même dans l'école de management que j'ai dirigée dans les années 1990, c'était l'état d'esprit général, à part chez quelques enseignants. J'ai donc multiplié les contacts avec les entreprises, dont les responsables ont expliqué qu'ils voulaient des cadres autonomes et adaptables, donc ayant une culture générale. La mondialisation, qui implique une bonne connaissance historique, géographique et sociologique, a bien entendu renforcé cette exigence.

Une fois en poste, et toujours dans ce contexte de mondialisation, ces connaissances gagnent à être en partie perfectionnées dans la langue des interlocuteurs, d'autant que la traduction n'étant pas littérale amène naturellement à se poser des questions sur le contexte culturel. Or tout cela se transmet moins bien si on passe par une langue plus ou moins commune, en général l'anglais, qui va éliminer des éléments culturels des deux autres langues. Parallèlement, cette meilleure transmission culturelle va faciliter l'acquisition de la langue de l'interlocuteur



Autodidactes et culture générale

Longtemps les patrons des petites entreprises et les cadres des moyennes furent autodidactes. Les meilleurs prenaient soin d'acquérir une culture générale sur le tas en interrogeant leurs clients, en lisant, en variant leurs relations. Même s'ils ne pensaient

pas au terme « culture générale », c'était bien de cela qu'il s'agissait, comme on pouvait en juger par leur curiosité et leurs réflexions visant leurs employés ou collègues moins ouverts : « Celui-là, sorti de son livre de comptes (ou de sa mécanique, ou...), on ne peut rien en tirer. Il ne faut surtout pas lui demander autre chose. » Même s'il leur manquait beaucoup de « codes », comme on dit aujourd'hui, on avait plaisir à échanger avec eux, malgré leur grande prudence envers les domaines intellectuels à la mode. Et comme par hasard, ce sont ces « auto-cultivés » que l'on retrouvait quelques années après à la tête d'entreprises qui avaient beaucoup grandi. Par ailleurs, ils étaient souvent monolingues, mais leur grande attention aux besoins des clients leur faisait prendre soin de s'entourer de plurilingues, notamment en veillant à la promotion de leurs collaborateurs d'une autre langue maternelle.

Ces autodidactes sont moins fréquents dans les générations récentes car il est maintenant difficile à une personne intelligente d'échapper à la formation scolaire puis universitaire au sens large.

Les « super-diplômés super-cultivés »

Aujourd'hui la majorité des « managers » ont une formation universitaire, en général acquise dans les grandes écoles et ont presque tous un excellent niveau d'anglais, et/ou d'autres langues. Ce plurilinguisme est difficilement dissociable de leur culture générale, surtout si l'apprentissage linguistique n'a pas été seulement scolaire. L'originalité de beaucoup de managers français par rapport à l'étranger est d'avoir une formation relativement générale avec une compétence scientifique beaucoup plus large pour ceux d'entre eux qui sont passés par les « grandes écoles » d'ingénieurs, ou avec la pluridisciplinarité pour ceux qui sont passés par les « grandes écoles » de management.

La langue ne joue un effet positif que si elle est utilisée en dehors de sa spécialité pour contribuer, justement, à la culture générale. Pour la communication au sens étroit du terme, elle est commode mais non indispensable. Certains responsables prudents utilisent d'ailleurs systématiquement un interprète, même s'ils ont une certaine connaissance de la langue de l'interlocuteur : éviter des erreurs de contexte et avoir du recul compense, et au-delà, le temps prétendument perdu. La connaissance de la langue d'« en face » permet d'ailleurs de suivre et d'apprécier le discours de l'interprète... et de compléter sa propre culture générale.

La mondialisation

Longtemps les multinationales ont été surtout américaines, avec un état-major estimant qu'il avait un modèle à implanter, donc pas toujours attentif aux spécificités locales.

Il s'agissait souvent d'un produit par nature uniforme dans le monde entier, et dont les usages l'étaient tout autant, le pétrole par exemple. Sa recherche et son exploitation se faisaient souvent dans des « bases » coupées du contexte local, et sa distribution se faisait au même type de client



quels que soient le pays et les transporteurs, par exemple.

Tout cela a profondément évolué : les multinationales le sont vraiment devenues, et d'origine variées (allemandes, françaises, chinoises...), les services sont de plus en plus présents, qu'ils soient intimement liés aux produits, ou qu'il s'agisse d'une pure prestation, et leur application locale devient très culturelle.

On voit qu'on est très loin des simples cours « d'interculturel », utiles certes, mais qui se bornent parfois au gestuel et au respect de certaines traditions de discussion. Il est plus important d'être conscient que les questions à débattre et les mesures à prendre seront mieux conçues puis comprises, puis mises en œuvre, dans la langue locale. Et pour parvenir à celle-ci il vaut mieux un biculturel de l'entreprise, à défaut un interprète extérieur, que de passer de sa langue maternelle à l'anglais puis de l'anglais à la langue locale. Chaque étape de la traduction amène d'ailleurs à se poser des questions sur le contexte culturel pouvant interférer avec la suite de la négociation ou de la mise en œuvre. Et réciproquement cette réflexion va faciliter l'approfondissement de l'acquisition de la langue de l'interlocuteur.



Un exemple pour conclure

Une entreprise moyenne veut valoriser son expertise en économie d'énergie aux États-Unis. Il s'agit d'un service qualifié qu'il faut expliquer dans un pays où l'énergie a longtemps été très bon marché, et non d'un produit simple que l'on peut montrer. Nous décidons de nous implanter au Québec pour former nos correspondants en français, les cadres que nous envoyons pour cela étant évidemment meilleurs et plus convaincants dans leur langue maternelle. Par ailleurs je connaissais bien le Québec et avais remarqué la parenté juridique avec la France. J'avais aussi remarqué que la coopération publique franco-québécoise avait familiarisé des fonctionnaires québécois aux notions de concession et d'affermage à la française. Tout cela est donc culturel, par opposition aux recettes de conduite technique d'une installation pour économiser l'énergie.

Après quelques mois de formation et de pratique, les premiers contrats québécois sont obtenus et permettent de former concrètement les techniciens et les commerciaux québécois. Ensuite ces commerciaux abordent le reste du continent américain en commençant par les villes où la diaspora québécoise est importante, ce qui permet à nos bureaux locaux d'être bilingues. Par ailleurs, nous savons que pour les anglophones des États-Unis et du Canada, les Québécois sont des Américains comme les autres, et que nous apparaîtrons donc comme une entreprise locale, notre compétence française étant ignorée, donc inutile à afficher. Notre succès final sera important à notre échelle.

Ce succès fut remarqué par une très grande entreprise française, la Générale des Eaux, aujourd'hui disparue, qui décida de se lancer elle aussi aux États-Unis. Elle choisit de s'appuyer sur son point fort, la puissance financière, de façon à proposer des garanties et des financements là où cela nous était impossible, et de sauter l'étape québécoise, dont nous apprendrons plus tard qu'elle n'en avait pas vu l'intérêt. Son échec sera total.

Yves Montenay

La Frenchia

La Frenchia désigne cette France émergente qui s'affiche de plus en plus en anglais. Elle englobe non seulement des gens d'affaires, mais également des élus nationaux et municipaux, des universitaires et chercheurs, voire des artistes et créateurs. Par snobisme, intérêt ou démission, ces gens choisissent l'anglais pour désigner entreprises, inventions ou œuvres d'art au détriment du français pourtant leur langue maternelle et nationale. Ce comportement se répercute jusqu'en Afrique francophone. La langue française, notre langue en partage, a un bel avenir. Il faut la soutenir plutôt que de lui faire des crocs-en-jambe.

Ce pays, mieux connu sous le nom de France, est en émergence. Les *Frenchians*, les citoyens de ce nouveau pays, ne forment encore qu'une petite minorité, mais ils exercent une très grande influence. Ils occupent des positions d'autorité dans les secteurs économique, politique, social et culturel. Ils restent attachés à leur pays, la France, ils parlent le français, leur langue maternelle, mais ils ont une grande propension à utiliser la langue anglaise pour désigner leurs entreprises, leurs inventions ou leurs créations. Les « French Tech », « French Blue » et autres initiatives du même genre pullulent, sans parler des expressions anglaises utilisées à tour de bras dans les domaines de la finance, de l'industrie, des nouveaux objets ou nouvelles pensées. À leur insu, les *Frenchians* adhèrent à la maxime anglo-saxonne : « *If you can't beat them, join them* » (si tu ne peux les battre, soumets-toi).

En voulant servir la France, ils la dépouillent de sa langue, de son identité, de son histoire. On peut comprendre, sans l'excuser, qu'une entreprise française aux ambitions mondiales puisse se doter d'une raison sociale anglaise, mais, lorsque cette entreprise ou organisation privée ou publique s'adresse spécifiquement aux Français, en France, c'est un non-sens, d'un ridicule consommé. Peut-on alors parler d'aliénation culturelle ?

Voici des exemples édifiants qui ne devraient laisser aucun francophone indifférent fut-il d'Europe, d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie.

French Tech

Trois ans après son coup d'envoi, la French Tech se décompose comme suit : 13 métropoles, 12 hubs (plaques tournantes) à l'étranger et 9 réseaux thématiques. Ces réseaux, organisés autour d'un domaine d'expertise, sont désignés en anglais : Health Tech, BioTech, Manufacturing, Entertainment, Clean Tech, FinTech, Security/Privacy, Reetail, FoodTech et Sports. On sacrifie la langue française sous prétexte de servir les intérêts économiques et numériques de la France. Nous, francophones du monde entier, ne comprenons pas ce projet coupé de ses racines françaises.



French Blue

Cette nouvelle ligne aérienne, propriété du groupe Dubreuil, a été fondée en mars 2016. Basée à Orly-Sud, French Blue veut changer la donne sur le marché du long-courrier à bas coûts avec le concept du *smart cost*. Elle prépare le lancement de ses premiers vols *low cost* longs courriers.



L'équipe de France chante en anglais

La Fédération française de football a choisi une chanson du groupe étatsunien Kiss, en l'adaptant, comme hymne de l'équipe de France pour l'Euro 2016. Le secrétaire d'État à la francophonie a vivement réagi à cette décision.

Mud Day

En à peine quatre ans, la Mud Day est devenue la plus importante course d'obstacles du monde. Cet événement, qui se déroule dans la boue, a attiré plus de 25 000 participants sur trois jours à Beynes, dans les Yvelines.

Creative industry

Emmanuel Macron a exprimé son intention de lancer un label fédérateur, Creative Industry, pour redorer le blason de l'industrie française. Ce label, qui s'inspire de celui de la French Tech, est une déclinaison du slogan de BusinessFrance qui vante Creative France auprès des investisseurs internationaux.



Sharing Lille



C'est le titre du premier événement français consacré à l'économie collaborative au service des territoires. Tenu à Eura-Technologies, lieu emblématique du numérique lillois, Sharing Lille a réuni des chefs d'entreprise, des acteurs de la fonction publique, des particuliers, des artistes et des

membres d'associations sociales et solidaires de Lille venus exposer leur vision de la nouvelle économie du partage.

Smart City Innovation Center

La Métropole Nice Côte d'Azur et l'université Nice Sophia Antipolis ont mis sur pied en mars 2015 le Smart City Innovation Center. Cette plateforme vise à partager les données collectées grâce aux capteurs disséminés dans la ville de Nice entre chercheurs, entreprises et industriels.



Toulouse Clean-Up

Le projet Toulouse Clean-Up est un récupérateur de déchets flottants. Il a remporté le prix coup de cœur de la Fondation Orange dans le cadre du concours « I make 4 my city ».



Let's go France



Ce mouvement, lancé à l'initiative de PwC France, vise à valoriser la dynamique des acteurs de l'économie française et à lutter contre le French Bashing. On déplore un décalage profond dans la société française entre l'image de son économie et la réalité des affaires. Est-ce en utilisant un slogan anglais que l'on pense atteindre cet objectif?

Push to Pass

Le PDG de PSA Peugeot Citroën, Carlos Tavares, a divulgué les grandes lignes de Push to Pass, le nouveau plan stratégique fondé sur la croissance. Ce dernier prend le relais du plan de redressement Back to the Race. Pauvres Français que l'on prend pour des Britanniques !



Alliance Lyon Grenoble Business School

Les écoles de commerce Emylon Business school et Grenoble École de Management (GEM) ont scellé une alliance et porteront désormais le nom d'Alliance Lyon Grenoble Business School.

Patroller contre Watchkeeper

Deux groupes français étaient en lice pour décrocher un contrat de 350 millions d'euros pour équiper l'armée de terre de la future génération de 14 drones tactiques. Après une chaude lutte, la Direction générale de l'armement (DGA) a porté son choix sur le Patroller de Safran au détriment du Watchkeeper de Thales.

En vrac

Le collectif France Green Industries a été créé afin de promouvoir le savoir-faire français dans le secteur énergétique. Le pays de la mode organise annuellement la Paris Fashion Week. Dans le dessein de favoriser l'innovation dans le monde de l'alimentation, la mairie de Paris a lancé la plateforme Smart Food Paris. La filière équine de Normandie porte désormais le nom de Horse N'Tech. Le géant français Framatome s'est métamorphosé en Areva Nuclear Power. Le nouveau parc de loisirs d'Avignon porte le nom de Splashworld. Le groupe GDF Suez est devenu Engie (tiré du mot anglais « engineering » sans doute).

Conclusion : Les faits se passent de commentaires. Comment en est-on arrivé là ? Cela cause un tort énorme à la langue française, notre langue en partage. Peut-on souhaiter une réaction salutaire à ce comportement préjudiciable ?

Denis Turcotte, Québécois francophile

Soumission

L'année dernière, croyant passer un bon moment à un concert, j'ai fait une expérience pénible à laquelle chaque jour depuis m'a renvoyée et me renvoie. C'était au soir d'un colloque organisé au Sénat, à Paris, par une association que j'admire. Une grande banque française avait offert le concert de clôture. Ce type de mécénat fait coup double, la banque donne du travail à des musiciens dont elle reconnaît le talent et apporte son concours à une association qu'elle veut encourager.

On avait annoncé un concert de *rhythm and blues*. C'était plutôt du *rock* – peu importe. Il y avait cinq musiciens sur scène, une chanteuse et quatre instrumentistes, français tous les cinq. Et se sont succédé des tubes tous empruntés au répertoire américain des trente dernières années. Pour les présenter, l'un après l'autre, la chanteuse s'exprimait bien sûr en français. Mais au premier accord, elle passait à l'anglais.

Une association française, une banque française, le Sénat, Paris, France, des musiciens français : et au total, ce spectacle qui m'est vite apparu insupportable d'un public entièrement français semblant trouver tout à fait normal que la journée d'études sur son activité en France se conclue par un concert américain. Il y avait là quelque chose de l'ordre de la soumission volontaire d'un peuple colonisé à son colonisateur. J'ai entendu la voix caverneuse du Général fulminer : « *Les Français sont des veaux.* »

Le commerce colonisé

Il n'est de jour, depuis, où je ne sois surprise par cette inertie. On est loin de l'anglomanie snobinarde des années 1960. Il s'agit maintenant d'un consentement à la domination. Dans les gares, la boulangerie s'appelle *Eat shop*, la maison de la presse *Relay*, la boutique de babioles *Little Extra*. Au catalogue d'une grande marque de plats cuisinés surgelés, on trouve des *blueberries*, des *pancakes*, des *best vanille-cookies-chocolat*, des *smoothies*. Au bureau, il faut être *corporate*. Un film optimiste est un *feel*



Laurence Cossé, écrivain et ancienne journaliste, Grand prix de littérature 2015 de l'Académie française. (DR.)

good movie. Jusqu'aux Corses, opposants de toujours à toute influence étrangère, comme on sait, qui affichent leur particularisme dans la collaboration : sur un camion de nourriture à emporter, il est écrit *U food truck* ; sur un panneau publicitaire à l'entrée d'un port de plaisance : *Capu Corsu Diving* (et en dessous Cap Corse Plongée). Notons que tous ces mots et expressions américains, tous, ont leur équivalent en français.

Dans la vie de bureau, le *globish* est utilisé *non stop*, à l'oral, et de plus en plus à l'écrit : on dit *mail* et *e-mail*, évidemment, mais encore *deadline*, *full time*, *feed back*, *pipe* (avoir des projets dans le), *draft*, *to do list*, prendre le *lead*, *conf call* (pour *conference call*), *updater* (de *update*), *e-learning*, *co-working* ; on écrit en marge d'une note TBD (*to be done*), LMK (*let me know*), FYI (*for your information*), BTW (*by the way*).

Les « collabos » du monde des affaires

Dans le monde des affaires, c'est pis, on a résolument pactisé avec l'occupant. Les concepts les plus courants sont formulés en anglais, *business plan*, *process*, *data center*, *dumping* (fiscal), *joint venture*, *real estate*, *asset management*, *private equity*, *trackers*... *Mooc* (*Massive On line Open Course*) a balayé l'excellent FLOT (Formation en ligne ouverte à tous). Vous faites répéter *deal breaker*, *crowdfunding*, *b to b*, *c to c* ? Prenez garde, on va vous remplacer sans tarder par plus soumis que vous.

Michel Serres appelle à la résistance. « *Il y a plus de mots anglais sur les murs de Toulouse qu'il y avait de mots allemands pendant l'occupation. Qui sont les collabos ?*⁴ »

Responsabilité des journalistes

La presse a une lourde responsabilité. *Connaissance des arts* s'honore-t-il de mentionner « les nouveaux lieux *trendy* » ? *Le Monde* de titrer un article « Le patriotisme, c'est *swag* » ? Une journaliste sur France Inter d'évoquer « le côté *dark* de la famille » ? Le chroniqueur gastronomique de France Info de parler de la saveur *bitter sweet* ? Les trois quarts des journaux de rapporter avec délectation le programme de rentrée de Nicolas Sarkozy : « Ça va être le *blast* » ?

Pour Michel Serres, « *la classe dominante n'a jamais parlé la même langue que le peuple. Autrefois ils parlaient latin. [...] Maintenant la classe dominante parle anglais.* »

Claude Hagège crie dans le désert depuis des années : « *Seuls les gens mal informés pensent qu'une langue sert seulement à communiquer. Une langue constitue aussi une manière de penser, une façon de voir le monde, une culture. [...] Une langue unique aboutirait à une « pensée unique ». [...] Imposer sa langue, c'est aussi imposer sa manière de penser. [...] L'anglais est porteur d'une certaine idéologie néolibérale. Et celle-ci menace de détruire nos cultures* »⁵. »

Laurence Cossé

⁴ *La Dépêche du Midi*, Michel Serres : « Je lance un appel pour faire la grève de l'anglais », octobre 2013.

⁵ *L'Express*, le 28 mars 2012.

DOSSIER

Langue française • Réformer l'orthographe ?

Les discussions récurrentes sur la réforme de l'orthographe connaissent en ce moment une accalmie. Nous en profitons pour fournir à nos lecteurs les points de vue suivants afin d'alimenter dans le calme leur réflexion.

Points de vue critiques sur la réforme**a) Ce qu'en pensait Jacques Bainville**

Somme toute, que reproche-t-on à l'orthographe usuelle ? D'être difficile à apprendre ? Que propose-t-on de lui substituer ? Une orthographe simplifiée et mise à la portée des instructions les plus négligées ? C'est ici que réside ce qui n'est pas seulement une erreur mais une sottise. Qui ne voit aussitôt que, si l'on raisonne pour les paresseux ou pour les pauvres d'esprit, il n'y aura jamais de simplification suffisante ?

Il faut aller tout de suite à l'extrémité, et l'extrémité c'est l'orthographe phonétique, le droit donné à chacun d'écrire comme son oreille entend. Du moment qu'il y a une orthographe, elle sera toujours trop compliquée, il faudra toujours l'apprendre.

On voit mal où est l'avantage. Pour le voir, pour soutenir qu'il existe et que les simplifications proposées abrègeraient des études inutiles, il faut admettre que les enfants ont un mal considérable à retenir la figure de chaque mot. Les réformateurs proposent, par exemple, de terminer uniformément par les lettres èle tous les mots qui contiennent ce son. On écrira hirondèle, èle (pronom), quèle, èle (de l'oiseau), je me rappelle comme stèle et fidèle.

Vous souvenez-vous d'avoir eu la moindre peine à retenir qu'on devait mettre : hirondelle, aile, quelle, elle, rappelle ? Tel n'est pas mon cas. Et j'imagine qu'on apprendrait fort vite à ne pas confondre l'èle de l'oiseau avec èle, pronom personnel. Mais il faudrait l'apprendre encore, et je ne vois donc pas trop où est l'avantage, sinon de rendre obscure et lointaine l'origine du second mot et difficilement compréhensibles les dérivés (je ne sais en ce moment s'il en existe de très usuels, mais il y en a à coup sûr) où se retrouve la forme originale du latin ala.

S'il s'agit d'apprendre pour apprendre, mieux vaut continuer d'enseigner ce qui est conforme à la fois aux habitudes et à l'étymologie. Aile, c'est ala, comme elle c'est illa. S'il y a difficulté, au moins est-elle logique et permet-elle de se débrouiller, tant bien que mal, dans la forêt des mots savants. L'orthographe actuelle est, à y bien regarder, plus utile que nuisible aux personnes médiocrement instruites : son accord, même quelquefois un peu lâche, avec l'étymologie, ce sont les humanités du pauvre, c'est le latin des études primaires. L'orthographe compliquée est par là plus « démocratique » que l'orthographe simplifiée.

Il est surprenant que les réformateurs n'aient pas pensé à cela.

Jacques Bainville
Jacques Bainville, Journal, tome I (années 1901 à 1918), Plon, pages 37 à 38.

b) Notre orthographe sacrifiée : lettre aux académiciens

La particularité historique du français est d'avoir été développé, et codifié, par des institutions d'intellectuels indépendants. La Pléiade d'abord. Ensuite, l'Académie française depuis 1635. La réforme de l'orthographe a été votée il y a 26 ans par cette même Académie française. La réforme modifiera l'orthographe de 2 400 mots et ne fera malheureusement qu'appauvrir un peu plus notre langue.

Je suis assez circonflexe quant à l'utilité de cette réforme, pardon circonspect. J'irais même jusqu'à dire que cette réforme va dénaturer profondément notre langue. À partir du mois de septembre prochain, écrire « nénufar » ne sera plus considéré comme une faute d'orthographe, l'« ognon » sera privé de son « i » et les accents circonflexes sur les *u* et les *i* seront voués à l'oubli. Nous avons évité le pire, le mot « jeûne » n'est pas concerné par la réforme pour l'instant. Cela aurait pourtant pu donner lieu à des écrits cocasses comme : « *Je suis en train de me faire un petit jeune pour retrouver la forme.* »

L'accent circonflexe d'un mot est ce que la moustache est à l'homme. Une particularité irritante pour certains mais charmante pour d'autres. Abîme, aîné, chaîne, chaînon, cloître, dîme, dîner, flûte, fraîche, gîte, huître, maîtrise, piqûre, traîne et voûte s'écriront prochainement sans accent circonflexe. Le français prend le chemin de l'anglais. La langue se simplifie, s'abandonne à l'air du temps, s'abîme dans un abîme que l'on nomme parfois déclin. Les préfixes et suffixes en « ph » nous rappelaient nos racines grecques, l'accent circonflexe nous rappelait nos racines latines. En s'attaquant à l'orthographe, les obsédés de la réforme s'attaquent à notre identité, à notre héritage. Qui se souviendra demain que Philippe vient du latin *Philippus*, lui-même issu du grec ancien *Philippos*, « *celui qui aime les chevaux* » ?

Maîtriser l'orthographe de notre langue est un exercice qui nécessite de la patience et du travail. L'apprentissage de la langue dure toute une vie. Une vie passée à lire et à écrire sans relâche. La connaissance de la langue nous permet d'appréhender le monde car le langage est le véhicule des idées qui ont traversé l'Histoire pour parvenir jusqu'à nous. Une chauve-souris prend un trait d'union parce que les chiroptères ont d'abord été pris à tort pour des rongeurs. On écrira désormais « chauvesouris » comme si le mot était entier alors qu'il est composé de deux mots. *Idem* pour le « millepatte », le « tirebouchon » ou le « portemonnaie ». Supprimera-t-on demain l'usage du subjonctif, trop complexe pour les « jeunes » ?

S'engager pour la langue française n'est pas un combat d'arrière-garde. L'avenir se conjugue au présent et prend racine dans le passé. « *Apprendre plusieurs langues, c'est l'affaire de peu d'années ; être éloquent dans la sienne, c'est l'affaire de toute la vie* », disait Voltaire. Il semble que plus personne n'ait le courage de passer sa vie à améliorer sa maîtrise de la langue. Il faut donc la détruire méthodiquement jusqu'à n'en laisser la maîtrise qu'aux castes les plus cultivées.

Académiciens, ressaisissez-vous. Vous, gardiens du français, amoureux des belles lettres, ne pouvez rester insensibles à ce massacre.

**Gabriel Robin, ancien ambassadeur,
Collectif Culture Libertés et Création (5 février 2016, Lettre d'Information du FN)**



Un point de vue favorable aux rectifications orthographiques de 1990

1 – Rectifications orthographiques et non réforme

On ne doit jamais parler de *réforme de l'orthographe* car c'est un abus de langage. Les dispositions adoptées en 1990 par l'Académie française n'ont jamais revêtu le caractère d'une réforme mais simplement celui de simples « *Rectifications orthographiques* » de caractère ponctuel pour corriger des erreurs ou des inconséquences accumulées au fil des huit éditions précédentes du *Dictionnaire de l'Académie*. Ce n'est que sur quatre points très modestes que l'Académie a adopté des usages normalisés :

Suppression de l'accent circonflexe sur *i* et *u* sauf dans les formes verbales (passé simple et imparfait et plus-que-parfait du subjonctif, participe passé) et quelques homonymes comme *sûr, mûr, mûre*.

Déplacement du tréma désormais placé sur la première des deux voyelles et non sur la seconde comme dans *cigüe* au lieu de *ciguë*, *aigüe* au lieu de *aiguë*, *ambigüité* au lieu de *ambiguïté*, (*besaigüe* et *bisaigüe* au lieu de *besaiguë* et *bisaiguë* !) ou établissement du tréma pour éviter une faute de lecture comme dans *gageüre* au lieu de *gageure*.

Remplacement de la séquence *ell* ou *ett* par *èl* et *èt* dans les verbes en *eler* et *eter* sur les modèles *il coquète* au lieu de *il coquette*, *elle annèle* au lieu de *elle annelle*, sauf *appeler*, *il appelle*, *jeter*, *elle jette* et leurs dérivés *rappeler*, *rejeter*, etc.

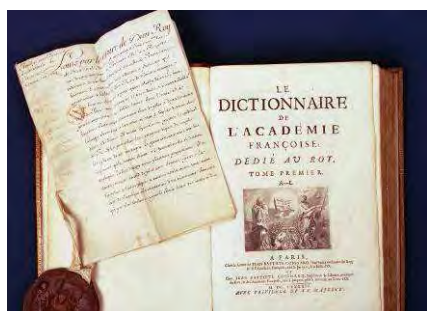
Rationalisation du pluriel des mots composés d'un substantif suivi d'un trait d'union et d'un verbe à la troisième personne du singulier de l'indicatif. Le complément portera toujours la marque du singulier au singulier et celle du pluriel au pluriel sans qu'il soit besoin de faire une analyse sémantique sur le nombre des éléments en cause. *Un couvre-pied*, *des couvre-pieds*, *un porte-avion*, *des porte-avions*.

Ainsi qu'on peut le constater, par le contre-exemple d'*appeler* et de *jeter*, la plupart des modifications portent sur des mots dont certains peu fréquents, parfois vraiment rares ou vieillis et, si l'on excepte l'accent circonflexe, n'apparaissent au mieux, selon les calculs du linguiste-statisticien Charles Muller, que dans une page de texte sur cinq.

2 - Une superposition de graphies

L'orthographe du français n'est pas immuable. Il suffit de regarder les textes des grands auteurs dans leur graphie d'origine pour se rendre compte des immenses variations de la forme écrite du français aussi bien dans le temps que d'un auteur à l'autre. Les textes de Montaigne, Molière ou de Chateaubriand sont les témoins irrécusables de ces dissemblances. L'orthographe du français est demeurée fluctuante pendant très longtemps depuis le Moyen Âge. Tout le monde sait combien l'orthographe du français peut paraître compliquée aux usagers français, francophones ou étrangers à notre langue. C'est qu'elle est une superposition de graphies héritées du latin, des langues germaniques apportées par les invasions barbares des V^e et VI^e siècles, du grec, de l'italien, de l'allemand, de l'espagnol puis de l'anglais et même, pour un millier de mots, de l'arabe, pour ne pas parler de termes propres à d'autres civilisations. Cet empilement s'est fait sans ordre ni méthode au fil des siècles. Toutefois, la première tentative de rationaliser notre orthographe date quand même de 1529. À la Renaissance, les frères Estienne encouragent les graphies étymologiques adoptées dans leur édition de la Bible

de Jean Calvin, ce qui leur donne une très grande diffusion, et l'Académie française adoptera la même attitude lors de la première édition de son *Dictionnaire* (1694), en s'efforçant de rappeler dans la graphie des mots leur origine grecque ou latine au détriment de la pure phonétique. Au XVIII^e siècle, l'Académie, sous l'impulsion de l'abbé d'Olivet, a tenté une première et modeste rationalisation avec notamment la généralisation de la graphie é et è, ainsi que la suppression de quelques consonnes doubles. Mais de nombreuses incohérences ont persisté, de sorte qu'aucun linguiste, littérateur ou académicien n'est absolument certain d'écrire notre langue sans fautes puisqu'il n'existe pas de correspondance rigoureuse (biunivoque) entre les signes graphiques et les sons entendus ou prononcés. Déjà Voltaire s'en étonnait : « L'écriture est la peinture de la voix, plus elle est ressemblante, meilleure elle est. »



Le grand public ignore que l'Académie n'a jamais cessé de modifier ses graphies sans se préoccuper ni des apports de la linguistique, ni des nécessités de la pédagogie. Avant nos *Rectifications orthographiques*, l'Académie n'a-t-elle pas, sans tambours ni trompettes, modifié la graphie de 505 mots entre la septième et la huitième édition de son dictionnaire. En outre, ne comptant que 35 000 mots, le *Dictionnaire de l'Académie* laissait sans graphie autorisée tous les mots qui ne figuraient pas en

vedette dans son corpus. Elle a fait de même dans chacune des huit éditions précédentes de son dictionnaire. Il a fallu la première généralisation de la scolarisation dans les années 1835/1838 pour que l'on se préoccupe vraiment de la question. Aux enseignants qui demandaient quelle norme appliquer, on a répondu qu'ils n'avaient qu'à se référer au *Dictionnaire de l'Académie*. Comme ce dernier était quasiment introuvable pour les nombreuses cohortes d'instituteurs, le relais a été pris par les dictionnaires des maisons d'édition qui, effectivement, se sont conformés aux graphies de l'Académie.

Les présentes *Rectifications orthographiques* ne sont donc nullement le fruit d'une subite révolution mais simplement le résultat du processus constant par lequel l'Académie fait évoluer la langue. On ne sait par quelle crispation inattendue une telle évolution a soudain révolté certains milieux qui se piquent de conserver à la langue une pureté qu'elle n'a jamais eue à aucun moment de l'Histoire et qui ne relève que du plus pur *fantasme* (j'aurais pu écrire *phantasme*).

3 - Le code orthographique se doit d'être simple et sûr

L'orthographe n'a jamais été un monument historique qui devrait demeurer immuable dans le temps. Elle est, dans son essence même, un simple *code* qui s'efforce, avec plus ou moins de succès, de faire correspondre des *signes* et des *sons*. Le moins possible de signes pour rendre chaque son. Il est tout à fait souhaitable que ces correspondances soient biunivoques, c'est-à-dire qu'à chaque *son* correspondrait un *signe* graphique et un seul, et que chaque *signe* ne puisse correspondre qu'à un *son* et un seul. On est bien loin d'une langue qui serait phonétique, contrairement à certaines qui, comme l'arabe ou l'allemand, sont beaucoup plus proches de cet idéal que la nôtre.

Comme celui de la route, le code orthographique se doit d'être simple et sûr, sinon il cesse d'être compréhensible même si les accidents orthographiques sont moins graves que les accidents d'auto...

Deux faits nous interdisent, à échéance humaine, d'arriver à l'idéal souhaité par les pédagogues : d'une part, parce que les usages créés dès la Renaissance ont privilégié les graphies étymologiques rappelant l'origine des mots, d'où un foisonnement de *ph* et de *th* censés être hérités de l'origine grecque des vocables ; d'autre part, parce que l'introduction incessante de mots étrangers appartenant à des systèmes linguistiques différents du nôtre détruit le peu de biunivocité de notre système graphique. La plus grande attaque vient de l'anglais dont les voyelles et même les syllabes n'ont pas du tout les mêmes correspondances que les nôtres.

Imaginons un instant que, mue par une volonté réformatrice unanime, l'Académie renonce au *ph* et au *th*. Quelle levée de boucliers ! On l'a bien vu avec le *nénufar* d'avant 1935, devenu *nénuphar* parce qu'on le croyait grec et redevenu *nénufar* depuis 1990 !

On l'a dit et vu, la volonté normalisatrice, le besoin de rationaliser notre orthographe ne sont pas nouveaux. Depuis l'imprimeur Geoffroy Tory, en 1529, on n'a jamais cessé de proposer des améliorations, sans succès véritable. Pourtant la liste est longue de ceux qui s'y sont essayés : Jacques Dubois (1531), Étienne Dolet (1540), Louis Meigret (1550), Jacques Pelletier (1550), Pierre de la Ramée (1562), Robert et Henri Estienne (1540 et 1557), Nicot (1606), Antoine Oudin (1633), Philibert Monet (1625), grammaire de Port-Royal (1660), Louis de l'Esclache (1668), Lartigaut (1669), Louis de Courcillon de Dangeau (1693), Gilles Ménage (1673), Mézeray (1693), puis Claude Buffier (1709), l'abbé Girard (1716) et d'autres abbés dont l'abbé d'Olivet (1740). Et ce n'est pas fini. Viennent, au milieu du XIX^e siècle, Édouard Raoux, Suisse (1866), Ambroise Firmin-Didot (1867), un peu Littré (1863-1873). En 1886, se crée une Société de réforme orthographique avec des noms comme Paul Passy, Arsène Darmesteter, la pétition à l'Académie de Louis Havet en 1889, et en 1872 une Société de philologie française, et déjà des critiques : Michel Bréal (1889), Charles Lebaigue (1889), Léon Clédat (1889).

Au tournant du XIX^e siècle, l'*Arrêté de tolérance* du ministre Léon Bourgeois restera lettre morte, comme la *Note à la commission du dictionnaire* d'Octave Gréard (1893), les travaux de Gaston Paris, ou même l'*Association pour la simplification de l'orthographe* créée en Algérie en 1895, la pétition de la *Société de réforme orthographique* de 1896, la revue *Le Réformiste* en 1897 ne mèneront à rien.

Un peu d'espoir revient avec les deux Arrêtés de tolérance du ministre Georges Leygues en 1900 et 1901. Une nouvelle commission de réforme est nommée en 1903 avec Paul Meyer mais l'Académie s'y oppose. Nouvelle pétition en 1905. *Commission de réforme* de Ferdinand Brunot (1905). Nouvel échec alimenté par un courant anti-réformiste...

En 1939/1940, nouvelle initiative de Dauzat et Damourette. Propositions de Charles Beaulieux (1952) et enfin les deux commissions ministérielles d'Aristide Beslais (1950). Nouvel échec.



**Nénufars, de
Claude Monet**

Ce n'est pas par plaisir que j'énonce ces tentatives mais pour montrer l'impossibilité de parvenir à une réforme quelconque, l'Académie campant sur ses positions et se contentant de picorer sans ordre, ni méthode, ni cohérence dans les diverses propositions et persistant à ignorer superbement aussi bien les apports de la linguistique que les travaux des pédagogues.

Enfin Malherbe vint... pas lui, mais Pierre Laurent

En effet, il a fallu les premiers travaux du Conseil international de la langue française mandaté par le secrétaire général du ministère de l'Éducation, Pierre Laurent, aux fins d'étudier les propositions contenues dans un ouvrage de René Thimonnier, *Le Système graphique du français*, publié en 1967, pour que notre institution soit chargée de donner un avis et de faire des propositions de réforme. Sur sa table de cuisine, aidé par sa femme, Thimonnier, descendant de l'inventeur de la machine à coudre, commença à isoler dans le *Dictionnaire de l'Académie* un certain nombre de séries graphiques homogènes mais assorties de nombreuses exceptions. Il entreprit de les classer et de réformer les incohérences nombreuses dont il fit un projet de réforme, pas très ambitieux mais méritoire. De 1968 à 1972, le Conseil international de la langue française étudia et modifia sur certains points le projet Thimonnier au sein d'une commission associant Wallons, Québécois et Suisses. Ces propositions présentées à l'Académie française en 1972 sont miraculeusement adoptées par elle par une lettre de son Secrétaire perpétuel, Jean Mistler, et publiées dans un article de la revue *La Banque des mots* en 1976. Hélas, quelques années plus tard, l'Académie se déjugera. Pour faire bonne mesure, on ajoutera encore un arrêté Haby du 28 décembre 1976, resté sans suite. Il faudra le gouvernement de M. Michel Rocard pour que le projet de rationalisation de l'orthographe ressorte des limbes sous l'autorité du nouveau Conseil supérieur de la langue française. Cette fois, l'Académie l'adoptera et il sera publié au *Journal officiel* de la République française, les pays francophones consultés étant invités à se joindre au mouvement.

Las, le ministère de l'Éducation, qui, au XIX^e et au début du XX^e siècle, s'était fait le promoteur des divers projets de réforme de l'orthographe, ne prêtera aucune attention aux décisions de l'Académie. Dès lors les maisons de dictionnaires, courageuses mais pas téméraires, se contenteront de picorer quelques termes dans les listes de l'Académie et, après les hurlements des conservateurs de tout bord, le silence de l'oubli pèsera à nouveau sur les destinées de l'orthographe française.

Pourquoi la ministre de l'Éducation a-t-elle ressorti des tiroirs poussiéreux de son administration les *Rectifications orthographiques* de 1990 après 26 longues années d'oubli ? C'est un mystère aussi épais que celui du suaire de Turin... Mais il n'importe. Ce qui compte est qu'un certain nombre d'incohérences accumulées au fil des siècles sont enfin corrigées. Une seule réforme est visible : celle qui consiste à supprimer l'accent circonflexe sur *i* et *u* sauf dans les formes

verbales (passé simple et imparfait du subjonctif) et quelques homonymes comme *dû*, *sûr*, *mûre*, etc.



On est loin d'une révolution. Cela n'empêche pas quelques attardés qui n'ont, selon le mot de Talleyrand, « rien appris et rien oublié », de jeter à nouveau feu et flamme contre un texte vieux de plus d'un quart de siècle. Pourtant, aussi bien l'Académie que le ministère de l'Éducation leur laissent tout loisir de continuer à appliquer leurs vieux usages, jusqu'à leur mort et même dans leurs écrits posthumes...

Cela n'a pas empêché l'Académie dans un communiqué de février 2016 de rappeler : « *Dans sa séance du 16 novembre 1989, confrontée à un projet de simplification de l'orthographe, elle a adopté à l'unanimité une déclaration qui rappelait fermement son opposition à toute modification autoritaire de l'orthographe. L'Académie a réaffirmé qu'il n'appartient ni au pouvoir politique ni à l'administration de légiférer ou de réglementer en matière de langage, l'usage, législateur suprême, rendant seul compte des évolutions naturelles de la langue, qui attestent sa vitalité propre.* »

Sans se montrer fermée à certains ajustements ou tolérances, l'Académie s'est donc prononcée en faveur du maintien de l'orthographe d'usage, conseillant « *de laisser au temps le soin de la modifier selon un processus naturel d'évolution* » qui ne porte pas atteinte au génie de la langue et ne rend pas plus difficile d'accès l'héritage culturel.

En instaurant l'usage comme législateur suprême, alors que personne n'ose y toucher, l'Académie fait preuve d'une hypocrisie évidente et même de lâcheté puisqu'elle n'ose pas prendre de décision sur un texte vieux de 26 ans. Car qui est l'usage, ce personnage fantomatique que personne n'a jamais vu et que l'on invoque pour les besoins de n'importe quelle cause ? Le seul intérêt de ce communiqué est de montrer que la compagnie se défait de ses responsabilités en la matière et que l'orthographe peut être modifiée par d'autres instances.

Mais on voit aussi poindre le bout de l'oreille : « *L'Académie s'interroge sur les raisons de l'exhumation par le ministère de l'Éducation nationale d'un projet vieux d'un quart de siècle et qui, à quelques exceptions près, n'a pas reçu la sanction de l'usage. Plus que la maîtrise de l'orthographe, défailante, c'est la connaissance même des structures de la langue et des règles élémentaires de la grammaire qui fait complètement défaut à un nombre croissant d'élèves, comme le montrent les enquêtes internationales menées ces dernières années, qui, toutes, attestent le net recul de la France par rapport à d'autres pays européens dans le domaine de la langue.* »

Quant à lui, le Conseil international de la langue française a, depuis belle lurette, approuvé les *Rectifications orthographiques* et suivi l'Académie en les introduisant dès l'origine dans toutes ses publications sans que personne n'y ait trouvé à redire. Il persiste donc, signe et continuera sans faiblir à appliquer les *Rectifications orthographiques*.

Non, l'orthographe du français n'est pas un monument historique, elle est un code. Il ne faut pas s'embarrasser de vieilleries fautives et de complications inutiles. Il nous reste encore beaucoup à faire pour rendre plus rationnelle notre orthographe. On n'a même pas touché aux transcriptions *ph* et *rrh* du *fi* et du *ro* (rho, rhô !) grecs. Ne boudons donc pas notre plaisir. Adoptons sans barguigner les nouvelles consignes. Et pour le reste, « laissons les morts enterrer les morts »...

Hubert Joly, secrétaire général du Conseil international de la langue française (CILF)

Les langues régionales de France

Quelles sont ces langues ?

Le rapport de Bernard Cerquiglini, sous le gouvernement de Lionel Jospin, a dressé une liste de 75 langues régionales en France en 1999 ; liste qui a été modifiée au fil des années par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France notamment. On distingue les langues installées et pratiquées géographiquement en métropole et celles des DOM-TOM. En France métropolitaine, on peut les classer en quatre groupes distincts :

- les langues romanes issues du latin dont le catalan, le corse, l'occitan, le franco-provençal ou les langues d'oïl ;
- les langues germaniques post-latines dont le flamand et l'alsacien ;
- les langues d'origine celtique comme le breton ;
- les langues prélatines comme le basque ;

En ce qui concerne l'outre-mer, on peut les distinguer comme ci-dessous :

- les créoles dérivés du français, portugais et anglais comme le créole martiniquais, le créole guadeloupéen, le créole guyanais, le créole réunionnais ou le saramaka ;
- les langues kanak ;
- les langues amérindiennes (présentes en Guyane) ;
- les langues hmong ;
- les langues polynésiennes ;
- le shimaore et le shibushi à Mayotte.



Statut politique ?

La Révolution française a marqué un tournant majeur dans l'aménagement linguistique diachronique de la langue française et les représentations des langues en France en instaurant le modèle suivant : une langue, une nation. L'urgence d'unir le peuple derrière la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » engendra une politique progressive monolingviste et centraliste à l'encontre de ces langues régionales. Le français a constitué et constitue toujours le ciment de la nation tel que l'article 2 de la Constitution peut l'illustrer : « La langue de la République est le français » qui dispose du statut de langue officielle. Toujours est-il que des changements timides sont survenus quant à la reconnaissance des langues régionales : citons par exemple la loi Deixonne (1951), abrogée depuis 2000. Elle « est la première, et la seule jusqu'à aujourd'hui, spécifique de l'enseignement des langues régionales. Elle constitue une reconnaissance officielle de l'existence de certaines langues régionales (l'occitan, le breton, le basque et le

catalan ; d'autres langues seront concernées plus tard), jusque-là ignorées dans les textes officiels.¹ »

Pensons également à la Charte européenne des langues minoritaires ou régionales². Elle fut signée par la France en 1999 mais n'est toujours pas ratifiée à ce jour malgré sa remontée tumultueuse à la surface récemment. Elle semble aller à l'encontre de l'article 2 de la Constitution, expliquant le tollé qu'elle suscite. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, par l'article 75-1 de la Constitution, illustre cependant cette reconnaissance : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. »

Leurs usages ?

Depuis 1999, aucun grand recensement général n'a été mis en place pour mesurer la pratique de ces langues sur le territoire français et le nombre de locuteurs régionaux. Par conséquent, il s'avère difficile de chiffrer de façon précise et fiable l'usage des langues régionales de nos jours. Néanmoins, un fait semble être évident : celles-ci sont en déclin particulièrement en France métropolitaine, à cause d'une transmission familiale de moins en moins importante et de la mobilité géographique, surtout en milieu urbain. (Voir rapport du Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et pour la pluralité interne, consultable sur le site du MCC⁶.)

Enseignement ?

Celles-ci survivent grâce à l'initiative des mouvements locaux, de la FLAREP⁷, de l'Éducation nationale par le biais de l'enseignement. Les adultes peuvent apprendre la langue régionale souhaitée grâce à des organisations diverses et obtenir le DCL (Diplôme de compétences en langues).

Actuellement, cela est possible pour le breton et l'occitan seulement. Concernant les langues régionales apprises aux niveaux primaire et secondaire, il est important de souligner que leur enseignement n'est pas obligatoire mais facultatif. Les langues ou groupes de langues concernés sont les suivants : le créole, le catalan, les langues mosellanes, les langues régionales d'Alsace, le breton, le basque, le wallisien, le futunien, le tahitien, les langues amérindiennes, le gallo, le corse, l'occitan et les langues mélanésiennes. Ces cours sont proposés par les différentes académies et collectivités dans des établissements publics et privés, certains dispensant un enseignement bilingue français/langue régionale (cas des écoles bilingues français/breton Diwan). Depuis 1970, une option langue régionale est proposée au baccalauréat. Il en est de même pour le Capes (pour les corse, basque, breton, catalan, créole et occitan). Cette option permet d'obtenir la qualification d'enseignant bilingue (voir brochure sur l'enseignement et l'apprentissage des langues et cultures régionales disponible sur le site du MENESR⁸).



09/03/2016 Gaëlle Raviton

¹ Carmen Alen-Garabato et Micheline Cellier, « L'enseignement des langues régionales en France aujourd'hui : état des lieux et perspectives », Tréma [En ligne], 2009 URL : <http://trema.revues.org/903>.

² Elle fut introduite et adoptée par le Conseil de l'Europe en 1992. Elle vise la protection et la promotion des langues régionales et minoritaires.

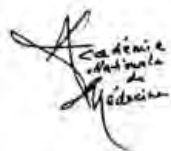
⁶ Ministère de la Culture et de la Communication.

⁷ Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public

⁸ Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

BRÈVES

L'Académie de médecine s'engage pour l'usage du français en matières médicale et scientifique



L'Académie nationale de médecine a publié, le 24 mai 2016, un communiqué par lequel elle soutient officiellement l'action de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France en faveur de la sauvegarde du français scientifique.

« Le français est une langue vivante, riche et précise, gardienne de ses origines grecque et latine, qui sait évoluer au gré des connaissances scientifiques. Mais l'évolution des échanges internationaux conduit à un usage de plus en plus fréquent de termes anglais dans le domaine médical, concurrençant, voire menaçant, les termes français. Défendre le langage médical français, c'est défendre la pensée médicale française.

L'Académie nationale de médecine (ANM) a entrepris des actions très importantes pour la sauvegarde du français médical. Le dictionnaire de l'ANM poursuit un travail pérenne de contrôle, mise à jour et enrichissement de son contenu. Mis sur le réseau internet avec 59 381 entrées dans l'édition de janvier 2016, il est à la disposition d'un très large public international. Il a reçu plus de 800 000 visites en 2015. Un partenariat est établi depuis novembre 2015 avec l'Office québécois de la langue française en faveur du « Grand dictionnaire terminologique ». Dans le même esprit, en janvier 2016, l'ANM s'est associée à la défense du langage médical français par un communiqué sur la « valorisation des revues médicales françaises ».

L'Académie nationale de médecine apporte ainsi son soutien à l'action menée par la DGLFLF en faveur du français scientifique et technique.

Le français, cette langue qui voyage

Bien loin des académismes poussiéreux, la langue française sait parfois révéler des surprises et cultiver son pouvoir de séduction. Pour cela, elle se renouvelle et laisse parfois éclore de nouvelles expressions, de nouveaux mots, qui nous permettent de tomber encore un peu plus amoureux d'elle. C'est par exemple le cas avec le joli verbe « s'enjailler⁹ » que j'aime énormément et auquel je souhaite une belle carrière. Surtout, le français est une langue dont les frontières ne se limitent pas du tout à notre cher hexagone. Langue voyageuse, le français a essaimé au fur et à mesure des péripéties historiques. La colonisation par exemple a été l'occasion d'exporter la langue de Molière... au point même d'en arriver à des situations ubuesques. Au Congo, les nombreuses populations qui constituent le pays, issues de cultures parfois radicalement différentes, ont dû garder le français comme l'une des langues officielles même après la décolonisation. La raison est simple : c'était la seule langue qu'ils avaient en commun. Le français n'appartient donc pas seulement aux français, mais aussi à d'autres nations,

⁹ « S'enjailler » est une expression qui vient de la Côte-d'Ivoire et qui signifie « faire la fête ».

à d'autres populations qui se le sont approprié. La langue de Molière connaît donc une carrière internationale, avec des évolutions aux quatre coins du globe qui surprennent même les Français. Dans plusieurs pays, on a ainsi inventé de nouvelles expressions qui pourraient laisser perplexe Molière lui-même. Je vous propose aujourd'hui de découvrir ces expressions du bout du monde, juste pour le plaisir de nous extasier devant toutes les possibilités qu'offre notre langue.

Être comme lait et citron

Cette expression est originaire d'Haïti et c'est en fait une variante du fameux « être comme chien et chat ». Le citron fait « tourner » le lait et s'accorde mal avec lui : c'est agréable de découvrir cette version revisitée.



Virer son pantalon

N'ayez pas peur, cet article reste tout public ! « Virer son pantalon » est une création originaire de La Réunion. L'expression signifie « changer son point de vue ». En métropole, nous utilisons « retourner sa veste »... qui est peut-être un peu moins sulfureux !

Avoir la bouche sucrée

Depuis que je l'ai découverte, j'adore cette expression ! Venue du Bénin, cette belle expression veut tout simplement dire : « être bavard » ! C'est quand même plus joli que de dire « moulin à paroles »...

Camembérer

Cette expression est déjà plus facile à deviner que la précédente ! C'est le camembert qui doit vous mettre sur la voie. Le verbe camembérer provient du Sénégal et il signifie « puer des pieds ». Outre le fait que le mot en lui-même est très drôle à prononcer, je trouve que l'image fonctionne très bien !



Avoir la face comme un œuf de dinde

Cette expression provient du Québec mais on m'a dit qu'elle était aussi utilisée en France. Personnellement je ne l'ai jamais entendue. Pour la comprendre, il faut savoir à quoi ressemble un œuf de dinde ! Et comme nous n'avons pas forcément tous grandi à la campagne, la compréhension de cette expression risque d'être limitée pour un grand nombre de personnes. Je ne fais donc pas trop durer le suspense. L'œuf de dinde a cette particularité d'être couvert de petites taches brunes. « Avoir la face comme un œuf de dinde » s'utilise donc pour dire de quelqu'un qu'il a le visage couvert de boutons, comme un adolescent par exemple.

Avoir un gros cou

Nos amis belges aussi ont droit à leurs propres expressions, et en voici donc une. On dit de quelqu'un qu'il a un gros cou quand il est un peu trop sûr de lui. En France, on dirait qu'il a la tête qui gonfle. En Belgique, c'est le cou qui est concerné. Chacun sa préférence !

Donner une bonne main

Si vous allez au restaurant en Suisse, vous aurez intérêt à ne pas oublier de donner une bonne main si vous avez été satisfait du service. « Donner une bonne main » signifie laisser un pourboire chez nos amis suisses. J'imagine que cette expression imagée fait référence à la générosité des clients.

Le ziboulateur

Restons dans l'esprit des vacances avec ce mot qui nous vient d'Afrique et qui est apparemment utilisé dans plusieurs pays. Le ziboulateur a l'air d'être quelque chose qui fait drôlement mal... Pas du tout ! Le ziboulateur est le nom donné au tire-bouchon. On parie que vous allez l'adopter cet été pour vos apéros entre amis ?



Par *Émilie*, publié le 18 juillet 2016 sur le site *Alivreouvert*

La presse suisse francophone menacée

La politique managériale du groupe de presse zurichois Tamedia menace l'existence des deux principaux quotidiens suisses de langue française, la *Tribune de Genève* et *24 Heures* (Lausanne).

Propriétaire de ces deux journaux, le groupe Tamedia soumet, depuis des années, ses rédactions à de régulières coupes claires. Les journalistes se sont donc efforcés, au fil des ans, de « faire mieux avec moins ». Mais là, trop c'est trop.

Tamedia exige désormais que chaque titre de son groupe soit rentable. Seulement voilà, naguère les titres en question disposaient des importants revenus engendrés par les petites annonces. Or, aujourd'hui, ce secteur rentable, notamment sur l'internet, est devenu une entité autonome, privant ainsi les journaux d'une partie de leurs ressources. Et en plus, Tamedia taille sans cesse dans les budgets rédactionnels. En d'autres termes, Tamedia se trouve dans la posture du directeur sportif qui exige de son champion qu'il gagne le Tour de France en roulant avec un vélo sans dérailleur.

Selon le syndicat suisse de la communication Syndicom, « *Le print* [sic, édition papier] reste très rentable pour le groupe, avec des marges de 14 à 19 % [...] Il a permis le décollage du digital (internet). » Mais, tout à sa logique de goinfre financier, Tamedia veut encore plus de rentabilité. C'est la politique du « marche ou crève » qui va se traduire, selon les sociétés des rédacteurs concernées, par « une baisse des charges pouvant atteindre, en 2017, 2 millions de francs (1,8 M€) pour chacun des titres. »

« Marche ou crève » ? Ce sera plutôt « crève », dans la mesure où en supprimant des postes dans des rédactions déjà exsangues, la *Tribune de Genève* et *24 Heures* ne pourront plus assurer leurs tâches. Il faut savoir qu'en Suisse les « grands régionaux » tiennent une place particulière. Ils couvrent autant l'actualité du quartier que celle du monde, sans oublier le sport, la culture et les pages « opinions ». Ces journaux généralistes sont les fédérateurs de leur région. Leur porter atteinte, c'est vider la démocratie de sa substance.

Jean-Noël Cuénod

COURRIER DES LECTEURS

Ainsi écrit Amazon

Francis Gandon, universitaire et membre d'ALF, nous envoie un exemple, bourré de fautes, de la prose d'Amazon. Il est très mal composé et même mal rédigé dans l'anglais qui transparait sous ce français très approximatif, sans doute dû à un « traducteur » simple collégien chinois ou états-unien très mal payé. Les entreprises anglo-saxonnes et certaines entreprises asiatiques en sont friandes, pour montrer, sans doute, à quel point elles méprisent leurs clients non anglophones et leurs langues, ce qui mérite notre boycottage.

« J'ai bien reçu votre message que vous avez dû les acheter en librairie et n'en avez par conséquent plus besoin.

Afin de vous aider mon mieux, j'ai contacté par email le vendeur au sujet de votre commande, pour l'informer que : vous avez dû les acheter en librairie et n'en avez par conséquent plus besoin.

Je lui ai strictement averti de procéder le remboursement complet sur votre compte immédiatement et demander lui de contacter son transporteur de faire le retour de ce colis. »

Réponse du site Amazon transmise par Francis Gandon

AECG plutôt que CETA !

À la suite d'un reportage diffusé jeudi 13/10 dernier au JT de 20 h de France 2, au sujet des négociations concernant la mise en place d'une zone de libre-échange UE-Canada, je me permets de vous faire part de ma totale incompréhension quant à l'usage systématique qui est fait de l'acronyme anglais CETA, en lieu et place de son équivalent français et canadien français AECG (Accord économique et commercial global).



Si ce n'est déjà le cas, je pense qu'il est bon que vous sachiez qu'aucun de vos confrères canadiens de langue française (aucun = 0) n'utilise l'acronyme CETA. Seul AECG est utilisé. Comment comprendre dès lors que la partie francophone de l'Union européenne (qui représente moins de 4 % de la superficie totale du monde

francophone) s'obstine à vouloir se saborder linguistiquement et culturellement (et in fine géopolitiquement), et à s'enfoncer encore davantage dans le ridicule ?

Je demeure convaincu que nos médias (vous n'êtes donc pas les seuls à être concernés, rassurez-vous) sont capables d'atteindre le niveau de responsabilité et de professionnalisme des presses québécoise et acadienne.

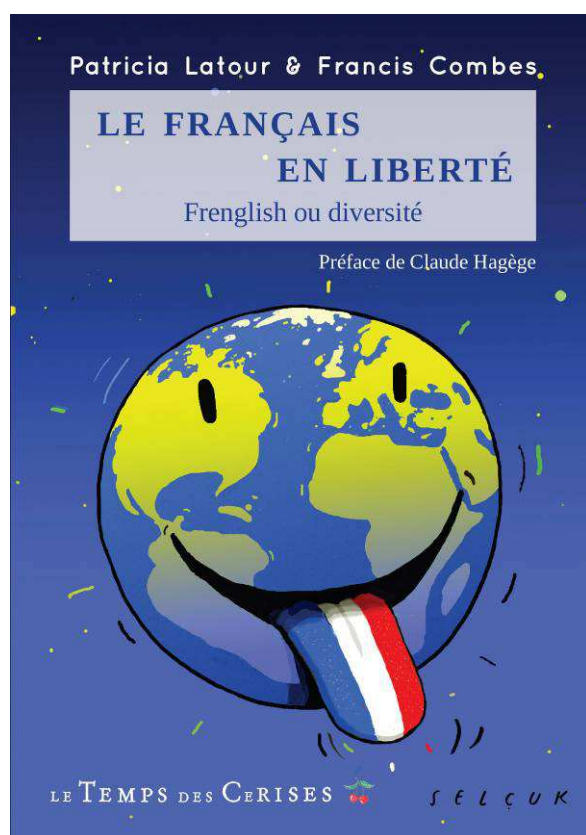
Message au médiateur de France-Télévision transmis par un militant d'ALF au sujet de l'accord de libre échange UE/CANADA (octobre 2016)

PARUTIONS SIGNALÉES

Deux années de chroniques sur la langue française

Le journal *L'Humanité* publie, une fois par semaine, une brève rubrique sur la langue française, dont on ne peut que partager l'essentiel des sujets et apprécier le ton, souvent plein d'humour. Les auteurs de cette rubrique, Patricia Latour et Francis Combes, viennent de réunir ces chroniques dans un petit livre, *Le français en liberté – Frenghish ou diversité*, préfacé par le linguiste Claude Hagège.

Au fil d'une centaine d'articles brefs, d'environ 2 500 caractères, écrits dans un style alerte, on évoque l'excès d'anglomanie tout autant que notre relative fermeture à des innovations linguistiques vivantes et imagées, le tout sans trop de références à la pensée politique du journal *L'Humanité*. Cela n'est pas sans rappeler les percutantes chroniques sur le bon français que publiait Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dans *Le Figaro*, voici plus de deux décennies.



On voit, dans ce petit livre, que beaucoup d'anglicismes ne sont que d'anciens mots français, autrefois empruntés par l'anglais et qui nous reviennent avec une nouvelle orthographe, une prononciation différente et souvent un sens qui a divergé. On redécouvre les origines grecques et latines de notre vocabulaire et de notre mode de pensée, sans rejeter les apports progressifs de l'arabe, des langues germaniques, du turc, etc. Les thèmes abordés sont extrêmement variés et, le plus souvent, d'une grande actualité. Et tout cela est exprimé avec beaucoup d'humour, de rappels étymologiques et historiques, de citations littéraires qui font de ce livre de poche, aux chapitres très courts, une lecture idéale dans les transports en commun... et ailleurs !

Arnaud Danloux-Dumesnils

Le français en liberté – Frenghish ou diversité – par Patricia Latour et Francis Combes – éd. Le Temps des Cerises – 2016 – 165 pages, 12 euros.

Francophonie : de Hanoï à Dakar, le pacte brisé



Jean-Claude de l'Estrac, Mauricien représentatif par ses sangs mêlés et sa polyglossie, journaliste, entrepreneur, militant politique, ministre des Affaires étrangères et du Tourisme du gouvernement mauricien, homme de lettres, d'énergie et d'action, fut en 2014 candidat à la succession de M. Abdou Diouf au poste de secrétaire général de la Francophonie. Soutenu par divers milieux indo-océaniques, africains, français, il fut cependant défait, au sommet francophone de Dakar, par la Canadienne Michaëlle Jean qui fut gouverneur général du Canada. Il nous révèle sa propre campagne, ses soutiens, notamment français, et les circonstances de sa défaite qu'il attribue à l'incapacité des chefs d'État africains de respecter le pacte d'Hanoï et de s'unir sur un candidat africain, ainsi qu'au jeu, selon lui trouble, du président Hollande.

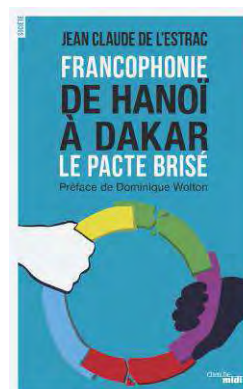
Mais son livre est loin d'être seulement le règlement de comptes d'un candidat battu. C'est une description passionnante de l'histoire de l'île, de sa société multiculturelle, et de tout ce qui en fait non un modèle, mais un exemple rare, trop peu connu, de coexistence mature entre des communautés fort différentes qui paraissaient vouées à se déchirer après l'indépendance.

Féru d'histoire, il a écrit pour les Mauriciens un livre d'histoire enfin vraiment nationale de ce pays arc-en-ciel en tenant compte des apports de toutes ses communautés.

Il a aussi écrit l'histoire de Maurice en actes, en contribuant lui aussi à la faire, depuis son indépendance en 1968. Il nous montre comment elle a pu, d'un pays de taille modeste et sans ressources naturelles autres que maritimes, devenir ce qu'elle est aujourd'hui grâce à ses étonnantes ressources humaines, ses entrepreneurs, une scolarisation forte et de qualité, et l'aide extérieure de la CEE et de la France, non massive, mais bien ciblée et utilisée, un pays indépendant, puissance émergente respectée dans l'océan Indien et au-delà, économie-monde innovante étroitement liée à la fois avec l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et une sorte de laboratoire du « vivre ensemble », qui devrait inspirer la Communauté francophone et l'OIF.

La création en 1982 de la Commission de l'océan Indien (COI) lui doit beaucoup. Devenu son secrétaire général en 2012, Jean-Claude de l'Estrac lui donne le premier véritable élan. Il écrit en actes l'histoire de la coopération entre les Comores, les Seychelles, Madagascar, Maurice, et La Réunion.

Il nous donne aussi dans son ouvrage à la fois des perspectives exaltantes et des axes de développement réalistes pour la Francophonie à redynamiser d'urgence selon lui par son Organisation internationale (OIF), en insistant sur ses vocations éducative et économique. Il donne forte envie de le voir un jour prendre la tête de cette OIF.



Albert Salon

Francophonie : de Hanoï à Dakar, le pacte brisé

de Jean-Claude de l'Estrac ; préface de D. Wolton ; Cherche-Midi éditeur, 2016, 224 pages, 18€

Adieu l'Argent-roi ! Place aux héros européens !

Avec son ouvrage, véritable plaidoyer pour un réveil de la civilisation européenne, Marc Rousset lance un cri du cœur destiné à remettre l'argent à sa juste place, dénonce dans une érudition flamboyante le déclin spirituel de la civilisation occidentale et fait l'apologie d'un retour à l'héroïsme, véritable révolution des mentalités, des valeurs et de l'éducation.

À l'instar d'un prophétique Soljenitsyne qui notait, il y a quarante ans, dans son discours à Harvard, le 8 juin 1978, que « *le déclin du courage est peut-être le trait le plus saillant de l'Ouest pour un observateur extérieur* », Marc Rousset observe l'Europe engloutie et étouffée par le mercantilisme et l'inversion des valeurs. Ce diplômé d'HEC, docteur en Sciences économiques, qui a occupé durant vingt ans des fonctions de direction dans des groupes multinationaux, nous livre ici une encyclopédie critique de la civilisation de l'argent et une apologie de l'héroïsme. Une prodigieuse alerte, passionnante, fouillée, de dimension épique. En homme de lettres accompli, l'auteur montre comment l'arrivée des marchands a sonné la fin des héros, comment l'or a remplacé le sang, comment l'oligarchie financière a détrôné l'aristocratie et comment la seule discrimination qui vaille aujourd'hui est celle de l'argent, alors que « *toutes les autres formes de discrimination, nationale, raciale, ethnique, religieuse, culturelle*¹⁰, *sont devenues illégales* ».

En prenant comme assise l'ouvrage *Haendler und Helden* (Marchands et Héros) de Werner Sombart (1863-1941), jamais traduit en français, l'auteur nous conte l'histoire de la richesse et celle de l'héroïsme humain, leur contradiction à travers les siècles, sous le prisme de leurs conceptions autant économique que philosophique et sociologique. Une formidable somme d'anecdotes qui réunit sur ce thème, parmi d'autres, Aristote, Platon, Max Weber, Georg Simmel, Samuel Huntington, La Bruyère, La Rochefoucauld, Tocqueville ou Zola, et, plus près de nous, Pierre Chaunu, Philippe Ariès, Dominique Venner... Du détournement de l'attribution de la Légion d'honneur à la « féminisation » de nos sociétés, où les hommes de caractère deviennent une espèce en voie de disparition, l'auteur scrute les signes annonciateurs d'une civilisation en perdition.

Cette réflexion approfondie sur l'antinomie entre l'argent et l'héroïsme conduit aussi Marc Rousset à démontrer « *comment donner un sens à sa vie au lieu de courir après le fantôme du bonheur individuel* » et comment finalement être un héros de tous les jours. Une véritable épopée qui constitue le premier volume d'un triptyque, dont le deuxième sera consacré à une analyse des conditions sociologiques propices à l'éclosion de l'héroïsme. Le dernier tome constituera une anthologie des héros de l'histoire de France.

Catherine Distinguin

**Marc Rousset, Adieu l'Argent-roi ! Place aux héros européens !
Éditions Godefroy de Bouillon – 490 p. – 37 €.**



¹⁰ et linguistique, car notre langue exprime notre civilisation (NDA).

Le Québec en images

par Alain RIPAUD

Une exposition sur l'Amérique française retraçant 400 ans de présence française en Amérique du Nord, de la Nouvelle-France au Québec moderne est disponible pour les collectivités locales.

EN 1997, à l'occasion du 30^e anniversaire de la visite du général de Gaulle au Québec, j'ai eu l'opportunité d'organiser une exposition franco-québécoise, intitulée « Le Québec, de Jacques Cartier à nos jours ». Cette manifestation a eu lieu du 1^{er} au 26 juillet, dans le cadre du vaste bureau de poste de Paris-La Boétie, près des Champs-Élysées, avec le partenariat de la Délégation générale du Québec, de la Fondation Charles de Gaulle, de la Direction de La Poste de Paris et des associations Paris-Québec et PTT Cartophilie. L'inauguration de l'exposition a eu lieu le 30 juin, en présence de M. Michel Lucier, Délégué général du Québec, Jean Foyer, ancien ministre et président de la Fondation Charles de Gaulle et de nombreuses personnalités françaises et québécoises...

Plusieurs milliers de visiteurs parisiens et de touristes français et étrangers ont pu admirer les documents exposés et découvrir la province de Québec, son histoire, et son dynamisme économique et culturel. Les organisateurs ont reçu de nombreux témoignages d'encouragement et de sympathie. Nous avons pu renouveler cette manifestation dans plusieurs villes de France.

Les panneaux de l'exposition permettent de dresser une fresque de l'histoire québécoise, de Jacques Cartier et Samuel de Champlain au Québec contemporain. Notre exposition évoquait les temps héroïques de la Nouvelle-France, avec Jacques Cartier, Samuel de Champlain, Paul Chomedey de Maisonneuve, explorateurs et fondateurs de Québec et de Montréal, mais aussi le Québec moderne avec son dynamisme économique et culturel. Avec des documents historiques et des photos de l'Institut Charles de Gaulle, une partie de l'exposition était consacrée à la visite du général de Gaulle au Québec en 1967.

Trois axes de réflexion apparaissent à l'examen des panneaux de cette exposition. L'histoire du Québec est en dépit de sa relative brièveté, une



Jacques Cartier



Samuel de Champlain



Paul Chomedey de Maisonneuve



Louis de Buade, comte de Frontenac

histoire riche et passionnante. C'est l'histoire d'une Amérique du Nord qui fut jusqu'au traité de Paris de 1763, presque entièrement française, de la Gaspésie aux Grands lacs, et des Montagnes Rocheuses au Golfe du Mississippi. Aujourd'hui, le Québec entend rester fidèle à sa langue et à ses origines tout en relevant les défis du troisième millénaire. Le Québec est un pays trois fois grand comme la France, qui conserve des sites grandioses, des lieux sauvages et un environnement dominé par la nature. Si le Québec connut une longue période économique dominée par l'activité agricole et l'exploitation de la forêt, c'est aujourd'hui un pays à l'avant-garde du développement dans de nombreux secteurs de l'industrie et des services.

En 2008, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, nous avons enrichi notre exposition franco-québécoise de nouveaux documents historiques.

L'exposition de 2008, présentée à nouveau dans le bureau de poste de Paris-La Boétie, du 23 juin au 12 juillet, se caractérise alors par de nouveaux thèmes tels que la naissance de la Nouvelle-France, de Jacques Cartier à Samuel de Champlain et Pierre Dugua de Mons ; ses grands personnages : le comte de Frontenac, Marguerite Bourgeoise, Jeanne Mance, Mère Marie Guyart de l'Incarnation, Paul Chomedey de Maisonneuve, le marquis de Moncaim ; des cartes anciennes et des gravures des Amérindiens...

Cette exposition a été réalisée avec le partenariat du Comité Chomedey de Maisonneuve, des Archives départementales de Charente-Maritime, de la Direction de La Poste de Paris, de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire, de Visualla, de Frontenac-Amériques et de plusieurs associations.

Elle est composée de documents anciens, de nombreuses pièces philatéliques et cartophiles et d'archives historiques venant de collectionneurs et d'institutions françaises et québécoises. ■

Exposition itinérante pour les écoles, les centres culturels et les associations, sous : Alain Ripaud : alain.ripaud@laposte.net, tél. : 06.09.84.95.34.

Des ouvrages de référence disponibles : Le Québec, une Amérique française par Alain Ripaud et Nicolas Pérolet ; La France en Amérique du Nord et en Gaspésie, par Alain Ripaud.